

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 25 octobre 2018

Ouverture de la concertation préalable sur le Centre Aquatique Olympique et le franchissement piéton attendant !

Le 5 novembre prochain, s'ouvrira la concertation préalable sur le Centre Aquatique Olympique (CAO) et le franchissement piéton au-dessus de l'A1, organisée par la Métropole du Grand Paris avec les partenaires du projet, l'État, le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques Paris 2024 (COJO), la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO), les collectivités territoriales – la Ville de Saint-Denis, l'Établissement Public Territorial Plaine Commune, la Région Ile-de-France, la Ville de Paris, le Département de la Seine-Saint-Denis – ainsi que d'autres acteurs concernés tels que la Fédération Française de Natation (FFN).

Engagée aux côtés de ses partenaires dans le projet des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la Métropole du Grand Paris est depuis septembre 2017, date de l'annonce officielle du CIO à Lima, très fortement impliquée et joue un rôle majeur en assurant la maîtrise d'ouvrage du futur Centre Aquatique Olympique sur le site de la Plaine Saulnier à Saint-Denis et du franchissement piéton qui le reliera au Stade de France.

L'enjeu est de taille. Il s'agit de concevoir et construire un équipement sportif majeur répondant aux prescriptions nécessaires pour le bon déroulement des compétitions olympiques et paralympiques, dans le budget et les délais impartis, tout en anticipant dès à présent son fonctionnement après 2024.

Cet équipement d'envergure est destiné aux métropolitains : le grand public, les scolaires, le mouvement sportif, les clubs et associations. Il a également vocation à devenir un lieu d'entraînement de haut niveau, sous l'égide de la Fédération Française de Natation, pouvant accueillir des compétitions internationales et nationales après les Jeux.

En phase héritage, le CAO participera à l'animation d'un nouveau quartier marqué par la diversité de ses activités. Il contribuera à l'attractivité du territoire métropolitain ainsi qu'au rayonnement de la France à l'international, en permettant l'accueil de compétitions internationales de natation, devenant ainsi le « vaisseau amiral » des équipements aquatiques sportifs du pays.

Le Centre Aquatique Olympique sera desservi par un franchissement piéton depuis le Stade de France : cet ouvrage est fondamental pour résorber la coupure urbaine que représente l'autoroute A1 et desservir le futur quartier urbain de la Plaine Saulnier qui sera réalisé après les Jeux, également sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine.

Les ambitions sont fortes pour ce projet complexe, en particulier en matière de développement durable, d'exemplarité environnementale et de qualité du service public.

Le 5 novembre prochain s'ouvrira la concertation préalable sur ces deux équipements. Cette période de concertation doit permettre à chacun de s'exprimer, avec son expertise et sa connaissance, et d'apporter sa pierre à l'édification de ce projet majeur pour le territoire métropolitain.

Dans le cadre de l'organisation de cette concertation, la Métropole du Grand Paris a choisi volontairement d'en informer la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et de demander la désignation d'un garant. Monsieur Jean-Louis LAURE a ainsi été désigné garant de la concertation préalable en séance plénière de la CNDP, le 18 juillet 2018.

Ce dernier peut être joint par le public par mail (jean-louis.laure@garant-cndp.fr) ou par courrier à l'adresse suivante :

A l'attention de Jean-Louis LAURE, garant de la concertation sur le CAO Métropole du Grand Paris
15-19 avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris.

Plusieurs outils ont été élaborés pour permettre au plus grand nombre de participer à partir du 5 novembre 2018.

Quatre rencontres publiques sont prévues :

- Une réunion publique de lancement sur les enjeux du projet, le mardi 13 novembre 2018 à 19h00, en Mairie de Saint-Denis.
- Un atelier en marchant sur l'accessibilité et l'insertion urbaine du CAO et du franchissement pendant et après les Jeux, le samedi 17 novembre 2018 à 9h30 à la porte T du Stade de France, sur inscription obligatoire sur le site internet dédié.
- Un atelier participatif sur le développement durable et les usages du CAO, en particulier en phase héritage, le jeudi 6 décembre 2018 à 19h00 en Mairie de Saint-Denis.
- Une réunion publique de synthèse de la concertation, le mercredi 9 janvier 2019 à 19h00 en Mairie de Saint-Denis.

Un site internet d'information et de participation est dédié à la concertation :
centre-aquatique-olympique.jenparle.net

Un dossier de concertation est mis à disposition sur ce site internet.

Des registres papiers seront disponibles aux sièges de la Métropole du Grand Paris, de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et en mairie de Saint-Denis, afin de permettre la consignation des observations et propositions du public.